

AVIS PUBLIC

Édition du 9 septembre 2023

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1249-2023

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 5 septembre 2023, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1249-2023 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de préciser les définitions de chien-guide et d'inspecteur municipal, d'ajouter un article concernant l'entrave au travail d'un inspecteur municipal, d'autoriser les appareils de transport personnel motorisés tels que les trottinettes électriques sur les pistes multifonctionnelles et de modifier la date de fin du projet pilote d'halte urbaine pour certains véhicules récréatifs au stationnement de la Tannerie ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 8 septembre 2023.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier